

gouvernements pour influencer les sociétés dans leurs décisions sur les fusions, l'acquisition d'autres entreprises ou la conclusion d'alliances stratégiques, une politique de la concurrence trop laxiste visant à attirer des investissements et les tentatives qui sont faites pour procurer des avantages stratégiques aux « champions nationaux » sur les marchés internationaux.

La technologie évolue si rapidement que les conceptions classiques des fusions ne tardent pas à être dépassées. Divers groupes de pression soutiennent que les fusions dans le domaine de la haute technologie exigent une nouvelle façon de penser les mesures antitrust et certains vont même jusqu'à dire qu'il devrait y avoir pour les industries de ces secteurs des exemptions aux mesures antitrust. Il n'est donc pas étonnant que les demandes de plus grande coordination de la politique de la concurrence commencent à venir des multinationales qui sont des chefs de file en technologie¹⁷². Il est clair que les questions de concurrence sont beaucoup plus difficiles à évaluer de nos jours, surtout dans le cas des technologies qui commencent tout juste à se développer et les marchés qui n'existent pas encore. La plupart des autorités responsables de la concurrence soutiennent néanmoins que les industries de technologie de pointe ne doivent pas être soustraites aux mesures antitrust.

5.3.4 Politique de la concurrence et droits de propriété intellectuelle

Les principes fondamentaux de la politique de la concurrence tendent à encourager une plus large diffusion de la technologie, ce qui contribue à promouvoir l'innovation dans les produits et les procédés, bien que cette prémisse puisse susciter une certaine tension avec la protection des droits de propriété intellectuelle. Il s'agit ici des brevets, des marques de commerce, des droits d'auteurs et du « savoir-faire » nécessaire pour se garder du sous-investissement dans la nouvelle technologie. On soutient que des règles anémiques pour protéger la propriété intellectuelle entravent le transfert de technologies, et qu'il faut des règles plus rigoureuses pour faire face aux contrefaçons et à l'appropriation illicite de technologie. Même si la relation entre les DPI et l'application de la politique de la concurrence n'est pas nouvelle, elle aussi, selon de nombreux observateurs, est en train de devenir une priorité dans la politique commerciale. Le Département américain de la justice a récemment diffusé de nouvelles

¹⁷² Par exemple, aux cours des négociations récentes sur des mesures antitrust avec le Département américain de la justice, Microsoft a demandé que des représentants européens participent aux entretiens pour qu'une enquête analogue, dans l'Union européenne, puisse être réglée simultanément.